

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 585

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 82, substituer aux mots :

« aux articles 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dans sa rédaction en vigueur à la date de publication de la présente loi » ;

les mots :

« pour les impositions de toute nature ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.